Nations Unies A/CONF.192/PC/SR.8

Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Première session

Compte rendu analytique de la 8e séance*

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 mars 2000, à 15 heures

Président : M. Dos Santos . . . . . (Mozambique)

Sommaire

Élection du Président et des autres membres du Bureau (*suite*)

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique de la 2e à la 7e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

00-32140 (F)

La séance est ouverte à 17 h 30.

Élection du Président et des autres membres du Bureau (*suite*)

1. **Le Président** dit que le Comité préparatoire est convenu, lors de consultations officieuses, de porter de 9 à 24 le nombre des vice-présidents, il considère donc que le Comité souhaite élire cinq autres vice-présidents.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** rappelle qu'à sa 1re séance, le Comité a élu 12 vice-présidents représentant trois groupes régionaux. Compte tenu de la décision du Comité, il faudra donc élire un vice-président supplémentaire dans chacun de ces groupes. Après avoir donné lecture de la liste des candidats approuvés par chacun et indiqué que le nombre de candidats appuyés par le Groupe des États d'Europe orientale et par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes est égal au nombre de postes à pourvoir pour chacun de ces groupes, le Président déclare qu'il considère que le Comité souhaite les élire par acclamation.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. Mme Dobrāja (Lettonie) du Groupe des États d'Europe orientale et M. Insanally (Guyana) du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sont élus respectivement vice-présidente et vice-président du Comité préparatoire.

6. Aucune candidature n'ayant été proposée par le Groupe des États d'Asie pour le poste additionnel à pourvoir, **le Président** considère que le Comité souhaite reporter l'élection à une date ultérieure.

7. *Il en est ainsi décidé.*

8. **Le Président** dit qu'il reste au Comité à élire neuf vice-présidents et un rapporteur; il donne lecture de la liste des candidats appuyés par le Groupe des États d'Afrique et par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Comme le nombre de candidats appuyés par ces groupes est inférieur ou égal au nombre de postes à remplir pour chacun d'eux, il considère que le Comité souhaite les élire par acclamation.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. MM. Dangue Réwaka (Gabon), Diagne (Sénégal), Khairat (Égypte) et Kuindwa (Kenya) du Groupe des États d'Afrique, et MM. Calhoun (États-Unis d'Amérique), Charasse (France), Duarte (Portugal) et Lindeman (Norvège) du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États sont élus vice-présidents du Comité préparatoire; et M. Gaillard (Canada) du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est élu rapporteur.

11. Aucun candidat n'ayant été proposé pour le cinquième poste à pourvoir parmi le Groupe des États d'Afrique, **le Président** en conclut que le Comité souhaite reporter cette élection à une date ultérieure.

12. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 45.